



Centre Propriété Intellectuelle et Innovation (CIPI, FUSL) en collaboration avec le Centre de Recherche Informatique et Droit (CRID, FUNDP) et la Chaire Arcelor (UCL)

***Google et les nouveaux services en ligne :
impact sur l'économie du contenu et questions de propriété intellectuelle***

Google : une économie de plates-formes

Web 2.0 entre gratuit et payant

28 septembre 2007

Philippe CHANTEPIE

chef du département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la culture,
Professeur associé à Paris 8, maître de conférence à l'institut d'études politiques de Paris



Introduction

- *Google* commence à concentrer l'intérêt des régulateurs
- Appelle des questionnements
 - aisés pour les droits spécifiques
 - difficiles pour les aspects économiques
- Un modèle pas si récent que cela
- ...mais
 - Particulièrement efficient
 - Systématise l'économie des plate formes + marchés multifaces



Le « moteur » de Google : l'ouverture des APIs

- Modèle traditionnel des plateformes =
 - Marchés biface
 - Contrôle des contenus
 - Non rivalité et excluabilité
 - Contrôle d'accès
 - Infrastructures et *APIs*
- Spécificités de *Google*
 - *Commoditisation* des outils logiciels
 - Réduction des coûts de transaction
 - Constitution d'avantage concurrentiel dans le temps
 - Virtualisation des services
 - Effets de démultiplication par les *mashups*
- L'ouverture des *APIs* : moteur du développement



Intrications de marchés de plates-formes

- **Activité de recherche et économie biface d'audience**
 - Attraction des consommateurs
 - Attraction des annonceurs
- **Extension du modèle à des services dérivés et intrication des marchés**
 - Interactions annonceurs / consommateurs autour du moteur de recherche
 - Interactions utilisateurs / publicités
 - Interactions au sein de communautés et APIs
 - Interactions avec utilisateurs par services personnalisés
- **Des interactions qui s'ancrent à deux niveaux**
 - Algorithme
 - Traitement des données personnelles



Une économie disruptive des contenus

- Des effets nouveaux mais des phénomènes classiques dans l'économie des réseaux
- Des phénomènes disruptifs pour l'économie des contenus



L'effet du numérique sur les contenus

- Numérique et médiatisation des biens informationnels
 - Dévalorisation des prix unitaires
 - Potentiel de valorisation
- *Google* acteur majeur des nouveaux intermédiaires informationnels
 - Accélère la déstabilisation des modèles économiques traditionnels
 - Réinvente le métier de régie publicitaire



Des industries du contenu qui évoluent

- Des modèles traditionnels aux frontières marquées
 - Art / édition // spectacle vivant / audiovisuel
- Des dynamiques d'hybridation
 - Bipolarisation
 - Art + spectacle vivant – événementialisation
 - Audiovisuel + communication
 - Articulation
 - star system + évènement // médiatisation
- Une déstabilisation par Google
 - Côté médias : par l'intermédiation publicitaire
 - Côté contenu : par accès à des stocks et flux
- Des stratégies et une recomposition
 - Qui partent du cœur du modèle économique de Google
 - Qui ne sont pas développées pour elles même



Les bases d'une nouvelle économie

- Une économie de l'attention
 - Dévalorisation unitaire des contenus
 - Valorisation de la pertinence de l'information
 - Adaptation du ciblage
 - Fidélisation
- Une économie du bouche à oreille
 - Relations implicites
 - Poids des liens hypertextes et de la notoriété
 - Capacité de traçabilité et profilage
 - Mesure de réputation
- Des modèles à risques
 - Décentralisation des mécanismes de réputation
 - Altération du marché biface par difficulté de valoriser l'audience



Conclusion

- Des questions classiques de droits constitués
 - Droit de la concurrence
 - Protection de la vie privée
- De nouveaux domaines sensibles
 - Nouvelles formes de droit de la communication audiovisuelle
 - Guides électroniques de programmes et moteurs
 - Régie publicitaire électronique
 - Régulation des plates formes logicielles de médias de masse
 - Agrégation de modules du modèle *Google*
 - Régulation en creux et absente : l'exception pour décompilation à des fins d'opérabilité, facilités essentielles, *remedies* (cf. *Microsoft*) ?
 - Fonction centrale – mais sans droit – de l'interopérabilité